



Maître Sophie DEMYTTENAERE Notaire

Coordonnées de l'Office :

4 rue de Solers
77950 RUBELLES

Tél. : 01.88.86.05.36
sophie.demyttenaere@notaires.fr

LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE DANS LE CADRE D'UNE SUCCESSION

• CONCERNANT LE DEFUNT

- Copie intégrale de l'acte de décès ;
- Copie recto verso de la dernière pièce d'identité ;
- Livret de famille complet (de toutes les unions en cas de pluralité) ;
- Le cas échéant, contrat de mariage et changement de régime matrimonial ;
- Le cas échéant, donation entre époux et/ou testament éventuel.

• CONCERNANT LES AYANTS-DROITS

- Questionnaire d'état civil et éventuels justificatifs (jugement de divorce, récépissé de PACS...) ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale...) ;
- Livret de famille complet (de toutes les unions en cas de pluralité) ;
- Le cas échéant, contrat de mariage et changement de régime matrimonial ;
- Si l'un des requérants est étranger : extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté ;
- Le cas échéant, justificatif de handicap pouvant donner lieu à l'application d'un abattement spécial ;
- Relevé d'Identité Bancaire signé (de chaque héritier).

• CONCERNANT LES ACTIFS SUCCESSORAUX

CONCERNANT LES LIQUIDITES, LES ASSURANCES-VIE, L'EPARGNE SALARIALE

- Copie des derniers relevés de compte des comptes personnels du défunt et des comptes joints ;
- Copie du dernier relevé de chaque contrat d'adhésion souscrit.
- Une copie des contrats d'assurance vie souscrit par la personne décédée (et par le conjoint survivant si les époux étaient mariés sous un régime de communauté),

CONCERNANT LES IMMEUBLES

- Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) ;
- Avis de valeur vénale, à faire établir par deux agences immobilières ;
- Le cas échéant, s'il existe une location, copie du bail, de l'état des lieux, montant du dépôt de garantie versé par le locataire, et les trois dernières quittances de loyer ;
- Le cas échéant, s'il existe une copropriété, état descriptif de division et règlement de copropriété, modificatifs éventuels, coordonnées du Syndic (nom et adresse), procès-verbaux des trois dernières assemblées, dernier appel de charge, carnet d'entretien et fiche synthétique.

CONCERNANT LES PARTS SOCIALES

- Kbis de la société (de moins de 3 mois) ;
- Copie certifiée conforme par le gérant des derniers statuts ;
- Procès-verbal, certifié conforme, de nomination du représentant (si nomination extra-statutaire) ;
- Evaluation vénale unitaire de la part sociale, à faire établir par votre expert-comptable.

CONCERNANT LES VEHICULES

- Carte grise des véhicules ;
- Valeur du véhicule à l'argus ;

CONCERNANT LES AUTRES ACTIFS

- Copie du titre de propriété de tout fonds artisanal, commercial, libéral ou rural appartenant au défunt ;
- Evaluation vénale du fonds, à faire établir par votre expert-comptable.
- Copie des actes de donation et/ou des imprimés de dons manuels précédemment consentis par le défunt.
- Une copie des déclarations de succession ou des donations ayant profité à la personne décédée (ainsi qu'à son conjoint si les époux étaient mariés sous un régime de communauté).
- Pour les pensions et retraites : brevet d'inscription et dernier bordereau de versement,

• CONCERNANT LES PASSIFS SUCCESSORAUX

- Factures diverses restant dues au jour du décès (EDF, Téléphonie, Internet, charges de copropriété, abonnement, etc.) ;
- Copie des avis d'imposition (taxes foncières, taxes d'habitation) ;
- Copie de la dernière déclaration d'impôt sur le revenu et copie de la déclaration de l'impôt sur la fortune si la personne décédée y était assujettie.
- Facture des frais funéraires,
- Frais de dernière maladie non pris en charge par la sécurité sociale et/ou la mutuelle,
- Pour chacun des prêts en cours d'amortissement :
 - Contrat de prêt ;
 - Tableau d'amortissement ;
 - Décompte des sommes restant dues ;
- Justificatif de toute dette qui serait due par le défunt au titre d'une aide sociale récupérable (FMS, RMI, etc.)